

### **Annotation sur les données pouvant soulever un doute raisonnable sur la capacité à conduire**

Les données qui peuvent soulever un doute raisonnable sur la capacité à conduire peuvent provenir de sources variées (diagnostic, médicaments, mise en situation, tests de dépistage, tests neuropsychologique, etc.) qui dépendent, entre autres, du type de professionnel dont il est question car ceux-ci ont des champs de pratique spécifique. Le doute raisonnable doit donc être relié au champ de pratique du professionnel, par exemple, pour un ergothérapeute, le doute devrait être en lien avec les habiletés fonctionnelles de l'utilisateur afin de réduire le risque de poursuite disciplinaire contre le professionnel.